

MONTESQUIEU-AVANTÈS

09200 SAINT-GIRONS



Tél : 05 61 66 30 58 Fax : 05 61 66 97 60

Email : montesquieu.avantes.mairie@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2022

NOM	PRENOM	Présent	Absent	Signature
BONZOM	Laurent	X		
BORDES	Didier	X		
COUZINET	Guillaume	X		
DELORT	Yves	X		
DENIS	Alice	X		
ESTAQUE	Julien		X	
FERT	Jocelyne	X		
JONIS	Valérie	X		
MARTINEZ	Eric	X		
MARTY	Christelle	X		
VERGE	Francis	X		

Délibérations

Compte de gestion

Le compte de gestion est le reflet des opérations de dépenses et de recettes de la commune. Il est tenu par le comptable public.

L'année 2021 est encore très impactée par la crise sanitaire. Peu de choses ont été réalisées. Certaines ont pris du retard en particulier en investissement. De plus les factures ne sont pas toujours arrivées à temps et il y a de nombreuses opérations non soldées.

Pour l'année 2021, en section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 130 885.36€, et les recettes à 269 137.25€. On voit d'emblée que le chiffre des recettes est supérieur à celui des dépenses, soit un excédent de 138 251.89€.

Pour la section d'investissement, les dépenses sont de 44 938.02€ et les recettes à 19 495.37€. Cette fois ci, les recettes sont inférieures aux dépenses, et le déficit s'élève à 25 442.65€. C'est une situation normale. Les années précédentes, les recettes étaient gonflées artificiellement par les subventions d'opérations lourdes, versées trop tardivement

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Et chargent Madame le Maire de valider informatiquement le compte de gestion.

Compte administratif

Le compte administratif, résultat de la comptabilité municipale est en accord avec le compte de gestion. Pour plus de facilité de lecture, Madame le Maire présente un tableau récapitulatif avec les résultats 2020, 2021 et les budgets 2021 et 2022.

Le compte administratif lui-même peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		31 429.00€		292 503.51€		323 932.51€
Opérations de l'exercice	44 938.02€	19 495.37€	130 885.36€	269 137.25€	175 823.38€	288 632.62€
Total	44 938.02€	50 924.37€	130 885.36€	561 640.76€	175 823.38€	612 565.13€
Résultat de clôture		5 986.35€		430 755.40€		436 741.75€

Madame le Maire quitte la séance conformément aux usages et transfère la présidence de la séance au 1^{er} adjoint.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Affectation du résultat

Madame le Maire explique que l'excédent de fonctionnement global cumulé s'élève à 430 755.40€. Elle propose d'affecter la totalité à l'excédent de fonctionnement reporté, conformément aux règles de la comptabilité. Il paraîtra

au compte 002.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Taxes

Madame le Maire expose la situation, qui est compliquée du fait de la suppression de la taxe d'habitation compensée par une partie des taxes départementales.

La communauté de communes Couserans Pyrénées ayant prévu d'augmenter les impôts locaux de 5%*, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de conserver les mêmes taux qu'en 2021 pour la commune.

A savoir : Taxe foncier bâti : 22.45%
 Taxe foncier non bâti : 16.1%

Cela représente un produit attendu de 41 811€. (Dont il faudra retirer le GIR de 16 734€) soit un montant direct de **30 227€**.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Subventions

ASSOCIATIONS	2018	2019	2020	2021	2022
Comité des Fêtes	1 450,00 €	1 450,00 €	1 450,00 €	1 450,00 €	(1450,00€)
ACCA	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00€
Ecole de Musique	50,00 €	- €	50,00 €		50,00€
Restos du cœur			500,00 €	500,00 €	500,00€
Anciens combattants		50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00€
Ecole Saint Lizier	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00€
PPERMS	100,00 €	100,00 €	100,00 €	- €	0
Cochonnet Avantésien	400,00 €	400,00 €	600,00 €	800,00 €	1000,00€
associations diverses	100,00 €	150,00 €	100,00 €	250,00 €	50,00€
AFSEP			100,00 €	0,00 €	0
collège Marciac			50,00 €	- €	0
colonie vacances				100,00 €	0
alpes maritimes				250,00 €	0
Guerre des demoiselles					100,00€
Ligue contre le cancer					100,00€
Téléthon					100,00€

Pour un total de **4000€**.

Le comité des fêtes ne souhaite pas percevoir la subvention en 2022, mais le chiffre restera budgété.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Budget 2022

Le budget a été monté en fonction des éléments connus : toutes les dotations ne sont pas encore arrêtées.

Les opérations importantes prévues sont :

- La consolidation du pont des Bouynéous (report 2021)
- La réparation du clocher (sécurité- demande de subvention en cours)
- Le changement des fenêtres de la salle des fêtes côté poubelles
- Le meuble inox dans la cuisine de la salle des fêtes
- La réparation de volets de la mairie
- La peinture de toutes les huisseries et volets du bâtiment
- La réparation du « trou » des Mauris
- Le revêtement tri-couche du chemin de Miramont d'en Haut (comcom)
- L'achat du chemin de Trèspouech
- Le travail sur les biens sans maître et les biens non délimités
- La réhabilitation de la borne incendie du village.

Madame le Maire commente les éléments compte par compte.

Le budget proposé s'élève en fonctionnement à 660 600€ et en investissement à 270 129€.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Coumes d'Arau

A la demande de Mr Yves Frayre, propriétaire à la Coume d'Arau, il a été proposé de modifier le tracé du chemin rural qui traverse la propriété de Mr Frayre. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont favorables à cette aliénation.

Il appartient maintenant au conseil municipal de délibérer sur les conclusions du commissaire enquêteur et sur l'aliénation de cette partie de chemin rural, objet de l'enquête, afin de finaliser l'opération décidée par le conseil municipal le 10 septembre 2018.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Financement des écoles privées

L'Inspecteur d'académie, Mr Maupomé a été interrogé. La loi dite loi « Carle » du 28 octobre 2009 est très claire : quand une commune n'a pas d'école, elle ne peut s'opposer à l'inscription d'un enfant dans une école privée du choix des parents. De plus elle doit participer aux frais de fonctionnement de la dite école.

En conséquence les écoles du Sacré Cœur et Calandrette, toutes 2 conventionnées devront être financées. Madame le Maire se propose de financer après avoir écrit aux directeurs, et négocié une convention comme avec les écoles publiques. Elle souhaite être tenue informée des inscriptions des enfants par l'école. Par contre, les écoles alternatives ne pourront faire l'objet d'aucune participation aux frais de fonctionnement.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Et chargent Madame le Maire de négocier avec les deux écoles concernées et l'autorisent à signer la convention qui résultera de cette négociation.

Contrat de travail en remplacement de l'accompagnatrice scolaire

Madame DEGEILH est actuellement malade. Pour la remplacer Madame le Maire a sollicité Madame Alice PERREU, anciennement titulaire du poste et qui connaît bien les enfants.

Il est proposé de faire à Madame PERREU un contrat de travail et de renouveler ce contrat en fonction des besoins, si Madame DEGEILH était à nouveau arrêtée.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Informations

Déploiement de la fibre

Suite aux problèmes rencontrés, la demande déposée par le conseil départemental à la préfecture pour implanter 28 poteaux a été refusée. La fibre devra être enfouie sur les 780 mètres de la zone.

Feu de la St Jean le 25 juin.

La séance est levée à 23h45.